

Usage responsable de l'intelligence artificielle générative par les étudiants de l'Hénallux

Note validée par l'Organe de gestion du 10 décembre 2024.

Remarque préliminaire : afin d'en faciliter la lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il concerne néanmoins les personnes de tous genres.

Cette note s'adresse aux étudiants de l'Hénallux et vise à leur fournir des repères clairs pour l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative dans leurs travaux. L'IA générative constitue une avancée technologique majeure, offrant des opportunités enrichissantes pour les apprentissages, à condition qu'elle soit employée de manière réfléchie et responsable. Ce document présente des recommandations précises pour encadrer l'usage de l'IA générative, en accord avec les valeurs de la haute école, notamment la rigueur et l'intégrité académique.

QU'EST-CE QUE L'IA GÉNÉRATIVE ?

L'IA générative est une technologie d'intelligence artificielle qui génère automatiquement du contenu en réponse à des *prompts* (ou requêtes) écrits dans des interfaces conversationnelles en langage naturel¹.

Un *prompt* est une instruction destinée à une intelligence artificielle générative.

Grâce à sa compréhension du langage naturel, l'algorithme d'IA générative va ensuite analyser l'ensemble de ces instructions pour y répondre.

En d'autres termes, il s'agit d'un ordre adressé à une machine pour qu'elle génère ce qui lui est demandé, qu'il s'agisse de texte, d'image, de musique, de code, de vidéo, etc.

¹ Traduction de Unesco (2023), [Guidance for generative AI in education and research](#).

UN USAGE RÉFLÉCHI, TRANSPARENT ET RESPONSABLE DE L'IA

Les étudiants sont responsables des travaux qu'ils présentent et donc de l'usage qu'ils font de l'IA générative dans ceux-ci. Cela implique de distinguer les usages permis et les usages proscrits dans le cadre des études à l'Hénallux, englobant les cours, travaux, examens, rapports et autres formes de productions relatives à l'apprentissage.

USAGES PERMIS

En dehors d'instructions contraires de l'enseignant et des usages proscrits expliqués au point suivant, les étudiants peuvent avoir recours à l'IA générative dans leurs travaux, librement et sans mention particulière, lorsque celle-ci est utilisée comme :

- **Assistant linguistique** : cette aide porte sur l'amélioration de textes préalablement rédigés. Elle est comparable aux correcteurs orthographiques et grammaticaux existants, ou à la relecture et la réécriture par une personne extérieure à l'institution.
- **Assistant à la recherche d'informations** : cette aide est assimilable à l'usage des moteurs de recherche existants qui facilitent l'accès à la connaissance d'un sujet. L'utilisateur veillera à faire preuve d'une attitude critique quant à la validité et la fiabilité des résultats obtenus.
- **Assistant pour la créativité et génération d'idées** : l'IA générative peut être utilisée pour générer des idées (ex. : brainstorming), organiser des informations (ex. : plan de rédaction) ou concevoir l'ébauche d'un projet.

USAGES PROSCRITS

- **Présenter un contenu généré par l'IA générative comme étant le sien.** L'utilisation de l'IA générative pour rédiger des parties entières d'un travail évalué peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire si l'outil n'est pas référencé ou si le travail soumis ne reflète pas les connaissances et les compétences personnelles de l'étudiant. Les étudiants doivent mentionner explicitement et conformément aux normes bibliographiques en vigueur toute génération de contenu par l'IA générative dans leurs travaux.
- **Présenter des contenus générés par l'IA générative disproportionnés** au regard de l'ensemble du travail.
- **Déléguer des tâches essentielles d'apprentissage à l'IA générative.** L'IA générative ne doit pas servir à créer frauduleusement des données de recherche ni remplacer la démarche personnelle dans la recherche, l'analyse critique et la rédaction des travaux.

En cas de doute de la part de l'étudiant concernant l'utilisation pertinente de l'IA générative dans un travail, il lui est fortement recommandé de consulter préalablement l'enseignant.

Si l'enseignant suspecte une utilisation abusive de l'IA générative, il se réserve le droit de demander à l'étudiant des explications sur la genèse de certaines sections des travaux et peut initier des vérifications supplémentaires.

Si l'utilisation de l'IA générative est manifestement abusive ou non-conforme aux utilisations prévues dans la fiche UE concernée ou dans la présente note, celle-ci est sanctionnable comme prévu au titre V du Règlement des Études, des Examens et Disciplinaire (REED) relatif au règlement disciplinaire.

TRANSPARENCE : COMMENT RÉFÉRENCER ?

Trois démarches sont indispensables pour signaler en transparence les contributions générées par l'IA générative :

- Identification des contributions de l'IA générative (textes, images, vidéos, codes, sons, etc.) dans le texte ;
- **Référencement** en note de bas de page et dans la bibliographie selon les indications ci-dessous ;
- L'enseignant peut demander **une description** de comment et pourquoi l'IA générative a été exploitée. Il est conseillé de conserver des preuves de ces interactions avec l'IA générative en conservant notamment les prompts.

Pour référencer une contribution générée par l'IA générative dans un travail, les étudiants doivent utiliser le modèle de citation de logiciel de la méthode APA :

Exemple :



USAGE RESPONSABLE

L'étudiant est **seul responsable** des contenus générés par ses prompts (ou requêtes). Ceux-ci peuvent contenir des erreurs importantes et refléter des opinions biaisées. Les conditions d'utilisation de la société OpenAI par exemple sont claires à ce sujet : elle ne prend aucune responsabilité sur le contenu généré. Il est donc essentiel pour les utilisateurs de vérifier et d'analyser de manière critique les informations produites par l'IA générative.

La personne qui soumet des informations à l'IA générative n'a pas de contrôle sur l'utilisation ultérieure de ces données. Par respect pour la **déontologie**, il est essentiel de ne jamais inclure de données confidentielles dans une requête. Une attention particulière est requise pour les données recueillies en situation de stage en raison de leur caractère potentiellement confidentiel.

Sources

- Ephem (s.d.). Déclaration sur l'usage de l'IA générative dans le cadre du travail de fin d'études.
- HELHa (2024). Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa.
- Hénallux (2024). Référencer ChatGPT.
- Université de Liège (2023). Charte ULiège d'utilisation des intelligences artificielles génératives dans les travaux universitaires.